

Sommaire du dossier réponse

Le dossier réponse est traité en deux parties en relation avec le courrier de demande de compléments au dossier DAE soumis à l'enquête, adressé par le Commissaire Enquêteur M TEYCHENE Hervé. La première partie correspond aux principaux thèmes évoqués par la population durant l'enquête. La deuxième partie répond aux observations et compléments d'informations soulevés par le Commissaire Enquêteur.

Partie I :

- o **Thème 1 :** Nuisances olfactives importantes au niveau des odeurs à certaines périodes de la journée,
- o **Thème 2 :** Gestion du site contestée dans le sens d'insuffisance constatée par les Associations avec photos et constats d'huissiers à l'appui,
- o **Thème 3 :** Effondrements répétés des parois des casiers laissant supposer une mauvaise mise en œuvre,
- o **Thème 4 :** Géologie non compatible avec un centre d'enfouissement compte tenu de calcaires mélangés aux argiles,
- o **Thème 5 :** Insuffisance de tri sélectif à la base qui permettrait de réduire les OM et assimilés donc de limiter les nuisances de toutes sortes mais également limiter l'extension ou les besoins,
- o **Thème 6 :** Non acceptation des déchets d'une autre provenance que le Comminges et surtout pas d'Espagne,
- o **Thème 7 :** Collecte et traitement des lixiviats peu efficaces car constat à plusieurs reprises de pollutions des eaux de surface par rejets dans ruisseaux environnants et élimination en incinérateur alors qu'il y a nécessité de les traiter et en dernier recours de les incinérer,
- o **Thème 8 :** Quel est le choix définitif et retenu pour le traitement des lixiviats sur lequel le dossier n'est pas suffisamment précis,
- o **Thème 9 :** Contesté le titre même du CET par rapport aux déchets reçus et souhaite une définition plus précise de l'appellation "déchets non dangereux" qui n'existe pas au niveau de la loi,
- o **Thème 10 :** Quels sont les auto-contrôles pratiqués au niveau des rejets (torchères, lixiviats.....), compétence des personnes pour les faire, tenue des registres et la fréquence des contrôles administratifs.
- o **Thème 11 :** Le milieu naturel de la lande de Couscouil et la préservation du caractère « naturel » de la zone d'emprise du projet
- o **Thème 12 :** Etude des risques sanitaires et épidémiologiques...

Partie II :

- o La collecte des déchets s'effectue aussi bien sur le Sud du département de la Haute-Garonne, que sur une partie de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées : A ce titre, il me paraît souhaitable que vous rappeliez, dans un tableau récapitulatif, toutes les communes concernées avec le principe de collecte en vigueur (avant tri ou après tri sélectif), de quelle manière le transport s'effectue, les tonnages respectifs collectés et enfouis (s'ils sont différents), d'une manière générale la justification des tonnages avancés à enfouir.
- o De quelle manière se traduit l'intercommunalité au niveau de l'optimisation des transports et favorise la complémentarité des équipements ?
- o Répertoirez dans un tableau, par nature de déchets, les quantités et les qualités reçues au CET du Pihourc :
- o Que vous me fournissiez une copie des arrêtés d'exploitation qui réglementent votre installation en vigueur et qui servent de base aussi bien à la collecte qu'à l'enfouissement et constituent la base de l'exploitation actuelle.
- o Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés prévoit une réduction à la source, une valorisation matière et organique dans un cadre national, une valorisation de 50% des déchets collectés, de quelle façon vous traitez les déchets non valorisables ou non recyclables sur votre site ;
- o Je souhaiterais que vous puissiez argumenter de quelle manière vous orientez ou contribuez à répondre à ses objectifs opposables, ou, à tout le moins me rappeliez quels sont vos objectifs en la matière.
- o Quelles sont les créations d'installations complémentaires annexes prévues au niveau du plan départemental participant à éviter tout surdimensionnement des installations ?
- o Je n'ai pas su trouver, dans le dossier, la traduction, au niveau des quantités collectées, de l'incidence de l'incinérateur à horizon 2012 dans le SUD du département qui viendra en complément du CET pour 100 000 tonnes.
- o Quels sont les efforts et les investissements effectués en matière de collecte sélective depuis 2003, comme prévu au niveau du plan départemental ?
- o Durant l'enquête publique un nombre important de personnes a eu tendance à mettre en doute la pérennité des bâches venant en complément d'étanchéité des casiers d'argile arguant leur peu de résistance au perçage, à un vieillissement précoce qui ne correspond pas à la durée d'exploitation demandée. A ce titre, je souhaiterais que vous puissiez me fournir tous éléments sur les qualités utilisées, le processus de mise en œuvre (étirement, PV vieillissement, épaisseur, soudure, normes NF, avis techniques ou autres...) avec les caractéristiques techniques des produits confirmant leur adaptation à l'utilisation envisagée.
- o La collecte des OM et autres déchets assimilés implique leur traitement en CET ou autres procédés. Mais également, cela nécessite de mettre en œuvre des moyens pour contenir, réduire, voire limiter la mise en décharge de certains de ces déchets selon la directive européenne du 26 avril 1999. Si la vocation du CET du Pihourc au niveau départemental ne fait aucun doute, qu'en est-il des réductions réglementaires à prendre en compte et de quelles manières celles-ci sont elles envisagées d'autant plus que les déchets biodégradables doivent être réduits de 65% à l'horizon 2017 ?
- o Les déchets mis réellement en décharge au CET du Pihourc correspondent ils bien à l'arrêté du 2 février 1998, qui impose le caractère ultime aux déchets devant être mis en décharge ?
- o Qu'en est il de la collecte sélective sur la zone 3 et particulièrement au niveau des recyclables secs et aussi bien en zone rurale qu'urbaine ?